Réunion de Conseil Municipal

Lundi 20 octobre 2014

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Anne-Lise GASNER, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, Jean-Marie TRIPONNEY, Myriam VIENOT et Franck VILLEMAIN

Excusés : Emmanuel GREMAUD qui donne procuration à Franck VILLEMAIN

Secrétaire de séance : Victor PEREIRA

---

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 21 août 2014 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 21 août 2014 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Subvention pour la création de salles de classes

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 09 septembre 2013, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux de création de salles de classes dans les combles du bâtiment abritant le Groupe Scolaire Azelvandre pour un montant estimatif de travaux de 92 000.00 € HT, et de 12 800.00 € HT d'honoraires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une aide de l'état, au titre de la DETR pour la création de ces nouvelles salles de classe.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR,
- autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'opération et à demander l'autorisation de pouvoir commencer les travaux.

3. Choix de l'entreprise assurant la mission de coordination S.P.S pour les travaux de création des salles de classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est obligatoire de faire appel à une entreprise afin d'assurer la mission de coordination S.P.S. Après l'analyse des devis, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise CS2 de Morteau (25), entreprise moins disant, pour un montant de 975.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

4. Choix de l'entreprise assurant la mission de contrôle technique pour les travaux de création des salles de classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est obligatoire de faire appel à une entreprise afin d'assurer la mission de contrôle technique. Après l'analyse des devis, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SOCOTEC de Belfort (90), entreprise moins disant, pour un montant de 2 475.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

5. Réservation de terrain en Zone Artisanale :

Monsieur le Maire donne lecture de l'entreprise BDP SARL qui souhaite acquérir la parcelle situé en Zone Artisanale derrière leur propriété d'une superficie de 1925 m².

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé à l'entreprise.

6. Remboursement de caution appartement n°2 au 4 Grande Rue :

Monsieur Le Maire rappelle que M. PETIT Fabrice a quitté l'appartement n°2, situé au 4, Grande rue à Frambouhans, le 31 juillet 2014. Il convient de lui restituer la caution versée lors de la location de cet appartement.
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide le remboursement de la caution, soit 664.68 €.

7. Délibération pour l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; le contrat actuel arrive à terme le 31 décembre 2014 ; le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.
L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat d'assurance avec le Centre de Gestion.

8. Indemnité de conseil pour le Trésorier

L'exposé du Maire entendu concernant l'état liquidatif rendu par Monsieur le trésorier, les membres du Conseil Municipal autorise à l'unanimité, le mandatement de la somme de 430.01 € au titre de l'indemnité de conseil et de confection de budget pour l'année 2013 à Monsieur Francis OLIVIER.

9. Changement de Receveur principal à la trésorerie de Maiche

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attributions de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an

- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mr Jean-Paul COMMAN, Receveur Municipal
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

10. Décision modificative sur le budget assainissement :

DM N°01 : Transfert de crédit

DF 6811/042	+737.11 €
DF 023	-737.11 €
RI 28181/040	+737.11 €
RI 021	-737.11 €

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité.

11. Décision modificative sur le budget forêt :

DM N°01 : Opération d'ordre

DI 1313	+4 591.84 €
RI 1326	-4 591.84 €

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité.

12. Décision modificative sur le budget principal :

DM N°02 :

Dépenses de fonctionnement

023	+1.00 €
773/077	+97 356.00 €
673	+ 8 712.46 €
73925	+ 1 495.00 €
7391178	+ 312.00 €
64168	+ 3 000.00 €

Recettes de fonctionnement

7788/077	+1.00 €
023	+97 356.00 €
752	+ 12 005.21 €
70128	+ 1 807.00 €
6419	+ 3 000.00 €

Dépenses d'investissement

2111/041	+1.00 €
1332/041	+22 186.60 €
21534/021	+96 987.50 €
204172/204	+90 282.00 €
020	- 1 419.19 €
2181/110	+ 1 419.19 €
2181/130	- 6 000.00 €
2181/110	+ 6 000.00 €

Recettes d'investissement

021	+1.00 €
1342/041	+22 186.60 €
021	+97 356.00 €
21534/021	+80 959.20 €
13258/013	+15 000.00 €

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité.

13. Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables – Budget principal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Trésorier Principal de Maiche de la mise en non-valeur d'une somme de 510.00 €.
Considérant que les services de la trésorerie de Maiche ont justifié des diligences règlementaires pour recouvrer les créances de la commune auprès des débiteurs, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 510.00 €.

14. Prix de vente du terrain à bâtir au lotissement « le Tacot »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'étude financière du lotissement du Tacot avait été réalisée avec une réévaluation du prix de vente du terrain au m² chaque année.

Sachant que les travaux ne sont pas terminés, et qu'il est impossible de chiffrer exactement toutes les dépenses afférentes à ce projet, la commission « finances » propose l'augmentation de 1.00 € HT du prix de vente du terrain au m², soit 45.40 € HT le m² à compter du 01 janvier 2015.

Après délibération à l'unanimité moins 1 voix contre, le Conseil Municipal valide la proposition.

15. Clôture du budget annexe « Lotissement Ban aux Vaux »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible de clore le budget annexe « Lotissement Ban aux Vaux » en date du 31 décembre 2014 sachant qu'aucune écriture n'interviendra après cette date.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition.

16. Amortissements de travaux d'enfouissement des réseaux secs :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Trésorier Principal de Maiche de délibérer afin de définir la durée d'amortissement des travaux d'enfouissement des réseaux secs réalisés en 2012.
Selon sa proposition, et après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'amortir ces travaux sur une durée de 10 ans.

17. Subvention pour la réalisation des travaux d'assainissement Rue du Capitaine Treilhes (2° tranche) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une aide du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation des travaux d'assainissement Rue du Capitaine Treilhes (2° tranche) qui seront réalisés en 2015. Le montant estimatif de travaux est de 188 000.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte le projet
- sollicite l'aide du Département et de l'Agence de l'Eau
- autorise le Département à percevoir et à verser pour le compte de la commune de FRAMBOUHANS, maître d'ouvrage, la subvention de l'Agence de l'Eau, et s'engage, le cas échéant, à rembourser au Département la subvention de l'Agence perçue en cas de non-respect de ses obligations.
- S'engage à réaliser l'opération d'assainissement collectif selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement de Franche-Comté,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans l'année à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

La séance est levée à 22h15.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 20 octobre 2014

Questions diverses

Information n°1 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'ADMR de Charquemont qui remercie le Conseil Municipal pour le versement de la subvention de 655.20 €.

Information n°2 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la secrétaire actuellement en congé maternité l'a informé de son souhait de prendre un congé parental à compter du 09 décembre 2014. Dans le souci du bon fonctionnement de ce service, une vacance de poste a été envoyée au Centre de Gestion, et une procédure de recrutement sera réalisée.

Information n°3 :

Monsieur le Maire informe de la mise en place du service extra-scolaire à compter du vendredi 07 novembre 2014 tous les vendredis de 15h00 à 16h15.

Information n°4 :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que le locataire de l'appartement situé au 05 Grande Rue a donné sa dédite, qui sera effective au 17 janvier 2014. La commission « Bâtiments » se rendra dans l'appartement, après accord du locataire, afin de faire un état des lieux et déceler les éventuels travaux à réaliser avant une prochaine location.

Information n°5 :

Demande d'une conseillère municipale : Lorsqu'une entreprise installée en Zone Artisanale a créé un bâtiment à caractère industriel avec un logement de fonction, et que celle-ci cesse son activité, est-ce que le propriétaire occupant peut rester dans l'appartement de fonction ?

Cette question sera posée au service de la DDT et une réponse sera donnée ultérieurement.

Information n°6 :

Une conseillère municipale informe que des riverains de la Rue des Louvières sont agacés par la vitesse excessive de certaines voitures empruntant cette même rue. Il est décidé d'attendre la fin des travaux d'aménagement et la pose du plateau surélevé pour faire une analyse plus précise.

Information n°7 :

Une conseillère municipale demande l'année de commercialisation des 5 parcelles du Lotissement « Le Bas du Parc ». Monsieur le Maire informe que 3 terrains constructibles sont vendus chaque année, donc sans modification de cette règle adoptée par l'ancien conseil municipal, les premières parcelles seront vendues en 2019.